



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/47
10 octobre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-sixième réunion
Doha, 8-12 novembre 2008

PROPOSITION DE PROJET: SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Elimination

- Plan de gestion de l'élimination finale de CFC (deuxième et troisième tranches) PNUD et PNUE

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS
Saint-Vincent-et-les Grenadines

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Plan d'élimination de SAO	PNUD, PNUE

(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)					ANNEE: 2007
CFC: 0.2	CTC: 0	Halons: 0	MB: 0	TCA: 0	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)											ANNEE: 2007		
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigération		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC					0.2								0.2
CTC													0
Halons													0
Methyl Bromide													0
TCA													0

(IV) DONNEES DU PROJET		2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal	CFC	0.9	0.9	0.3	0.3	0.3	0.	
	CTC	0.	0.	0.	0.	0.	0.	
	TCA	0.	0.	0.	0.	0.	0.	
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)	CFC	1.4	0.8	0.5	0.2	0.1	0.	
	CTC	0.	0.	0.	0.	0.	0.	
	TCA	0.	0.	0.	0.	0.	0.	
Coûts de projet (\$US)	PNUD	Coûts de projet	101,000		21,000	6,000.		128,000.
		Coûts de soutien	9,090		1,890	540.		11,520.
	PNUE	Coûts de projet	67,000		14,000.	14,000.	14,000.	109,000.
		Coûts de soutien	8,710.		1,820.	1,820.	1,820.	14,170.
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	168,000		35,000.	20,000.	14,000.	237,000.
		Coûts de soutien	17,800.		3,710.	2,360.	1,820.	25,690.
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	168,000		0.	0.	0.	168,000
		Coûts de soutien	17,800.		0.	0.	0.	17,800.
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet			35,000.	20,000.		55,000.
		Coûts de soutien			3,710.	2,360.		6,070.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	Approbation générale
---	-----------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

DESCRIPTION DU PROJET

1. Agissant pour le compte du Gouvernement de Saint-Vincent-et-Les Grenadines, le PNUE, en sa qualité d'agence principale d'exécution, a présenté un rapport périodique sur la réalisation du premier programme de travail du plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) de Saint-Vincent-et-Les Grenadines à la 56^{ème} réunion du Comité exécutif. Le PNUE a également présenté une demande de financement de la deuxième et de la troisième tranches du PGEF, au coût global de 28 000 \$US plus des frais d'appui d'agence au montant de 3 640 \$US, pour le PNUE, et 27 000 \$US plus des frais d'appui d'agence au montant de 2 430 \$US pour le PNUD.

Contexte

2. Le PGEF de Saint-Vincent-et-Les Grenadines a été approuvé par le Comité exécutif lors de sa 47^{ème} réunion en vue d'éliminer complètement la consommation de CFC dans le pays avant la fin de l'année 2009. Le financement total de 237 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence au montant de 25 690 \$US, a été approuvé en principe par le Comité exécutif. A la même réunion, le Comité exécutif avait approuvé le montant de 168 000 \$US, plus des frais d'appui d'agence au montant de 8 710 \$US pour le PNUE et 9 090 \$US pour le PNUD, montants destinés à la réalisation de la première tranche du PGEF.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEF

3. Une fois le PGEF approuvé par le Comité exécutif, les activités suivantes ont été réalisées: une réglementation SAO a été promulguée comme loi et est appliquée (les HCFC figurent sur la liste des substances réglementées); des agents des douanes ont été formés; deux agents des douanes et un fonctionnaire de l'Unité de l'ozone ont participé à l'atelier régional sur la prévention et la lutte contre le commerce illicite des SAO. La Direction des douanes, en consultation avec le fonctionnaire Ozone, a introduit un module de 2 heures sur la Réglementation des échanges commerciaux du Protocole de Montréal, dans son programme de formation interne. Du matériel et des outils d'entretien ont été achetés et seront distribués aux techniciens frigoristes en septembre 2008. D'autres programmes de formation pour les techniciens frigoristes seront dispensés une fois les équipements et outils leur auront été remis (octobre 2008). Des consultants locaux ont été recrutés afin d'aider à la réalisation des activités prévues dans le PGEF.

4. Au mois de septembre 2008, sur les 168 000 \$US approuvés pour la première tranche, 128 219 \$US ont été décaissés ou engagés, laissant un solde de 39 781 \$US.

Plan d'action pour la seconde tranche du PGEF

5. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-Les Grenadines s'engage à réaliser les activités suivantes dans le cadre des deuxième et troisième programmes de travail du PGEF: la fourniture d'équipements et d'outils d'entretien supplémentaires; d'autres actions de formation, aux meilleures pratiques, à la conversion et à la récupération et le recyclage des frigorigènes, au bénéfice des frigoristes du secteur de l'entretien. D'autres actions de formation pour les agents des douanes auront lieu ainsi que la mise à niveau des laboratoires pour permettre l'analyse de frigorigènes mixtes; la mise en place d'un réseau de prévention du commerce illégal; le contrôle et l'évaluation.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

6. Lors des 14^{ème} et 15^{ème} réunions, les Parties avaient noté que Saint-Vincent-et-Les Grenadines était en situation de non conformité par rapport à ses obligations telles que stipulées à l'Article 2A du Protocole de Montréal, et avaient demandé au pays de présenter un plan d'action assorti d'un calendrier devant permettre à Saint-Vincent-et-Les Grenadines de revenir rapidement à la situation de conformité (décisions XIV/24 et XV/42). Lors de leur 16^{ème} réunion, les Parties avaient pris acte de la présentation, par Saint-Vincent-et-Les Grenadines, de son plan d'action, par le biais duquel le pays s'engageait à réduire sa consommation de CFC, avec des volumes chiffrés, jusqu'à l'élimination totale prévue pour le 1^{er} janvier 2010 (décision XVI/30). Depuis l'adoption de la décision XVI/30, les niveaux de consommation de CFC, communiqués par le Government of Saint-Vincent-et-Les Grenadines aux termes de l'Article 7 du Protocole, se situaient en-dessous des niveaux maximum autorisés arrêtés dans ladite décision ; le niveau de consommation communiqué pour 2007 est de 0,1 tonne PAO inférieur au volume de 0,3 tonne PAO autorisé pour cette année.

7. Répondant à une question de savoir si les HCFC sont inclus dans le dispositif actuel de réglementation/licence du pays, le PNUE a précisé que la réglementation des SAO couvre toutes les substances réglementées par le Protocole de Montréal. En revanche, les HCFC ne figurent pas encore dans le système de quotas. Dans l'état actuel des choses, tout importateur qui souhaite importer des HCFC doit demander, au préalable, une autorisation à l'Unité de l'ozone.

8. Le rapport périodique propose de ne pas mener d'activités liées au programme d'incitation à la conversion, pour lequel 53 000 \$US ont été approuvés. Le financement sera reprogrammé au prochain cycle pour passer du plan d'incitation au renforcement des capacités des techniciens frigoristes pour leur permettre d'effectuer des conversions réussies en utilisant des frigorigènes de substitution. Sur cette question, le PNUE a expliqué que depuis l'introduction du système de licences et de quotas, rendant l'importation de CFC plus difficile, la conversion de matériel à base de CFC à l'aide de frigorigènes à base de HFC se fait actuellement dans le pays sur une base volontaire. Ainsi, il a été proposé de distribuer des kits de conversion aux techniciens frigoristes formés qui seront amenés à convertir des systèmes de réfrigération. Dans les tranches à venir du PGEF, le fonctionnaire de l'Unité de l'ozone continuera à soutenir cette démarche et à veiller à ce que les procédés de conversion satisfassent des normes acceptables, avec l'étiquetage approprié.

9. La question des retards enregistrés dans l'exécution de la première tranche du PGEF a été également résolue par les agences d'exécution (pour les prochaines tranches de financement, les agences suivront directement et de près la réalisation de chaque activité et exerceront un contrôle plus étroit sur le décaissement des fonds).

RECOMMANDATION

10. Notant que le Gouvernement de Saint-Vincent-et-Les Grenadines se conforme aux dispositions de la décision XVI/30, et que la question des retards constatés dans l'exécution est résolue, le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des deuxième et troisième tranches du PGEF avec les coûts d'appui correspondants, au niveau de financement décrit au tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième et troisième tranches)	28 000	3 640	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination finale (deuxième et troisième tranches)	27 000	2 430	PNUD
